**Résumé du projet de loi 5425**

Le présent projet de loi a pour objet l'approbation de l'Accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, et les Etats d'Amérique centrale, à savoir Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

Par le passé, l'Amérique centrale a été affectée à plusieurs reprises par des conflits internes, mais semble être entre-temps sortie de l’ère de l’instabilité politique et a réalisé des progrès notables au niveau de la résolution des conflits, de la démocratie et du développement économique. Par contre, la région reste régulièrement victime de catastrophes naturelles.

Les objectifs poursuivis par l’Accord sont notamment les suivants :

* le renforcement du dialogue politique dit de « San José » pour consolider la paix et la démocratisation ;
* la coopération dans la lutte contre la drogue et la criminalité ;
* le soutien du processus d’intégration régionale ;
* la création de conditions favorables à la négociation d’un accord d’association, qui mènerait à l’établissement d’une zone de libre-échange ;
* la consolidation de l’Etat de droit ;
* le développement socio-économique équitable.

A noter aussi que l'Accord étend le champ d'application couvert par la coopération à la lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale, en incluant notamment une clause de réadmission pour le rapatriement des immigrés illégaux, sur simple demande du pays de destination, et des mesures d'assistance pour le contrôle aux frontières.